

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1401

20 juillet 2006

### SOMMAIRE

13 Rue Alphonse De Neuville «Paris 75017», S.à r.l., Luxembourg.....	67248	Immo-Confort S.A., Bascharage.....	67213
AAM International, S.à r.l., Luxembourg .....	67207	Immo-Confort S.A., Bascharage.....	67214
Air Consult and Software S.A., Niedercorn .....	67202	Immocemi S.A., Luxembourg.....	67246
Bay Light Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	67247	ING Lease Luxembourg S.A., Luxembourg.....	67247
Camelia A.G., Luxembourg .....	67246	Luxembourg China S.A., Luxembourg.....	67246
Capital Park (Luxembourg) Two, S.à r.l., Luxembourg.....	67213	Materis Parent, S.à r.l., Luxembourg .....	67225
Diffart, Festival de Théâtre, Differdange, A.s.b.l., Differdange.....	67203	Materis Parent, S.à r.l., Luxembourg .....	67239
Etruria Fund Management Company S.A., Luxembourg.....	67247	MLAM 4, S.à r.l., Luxembourg .....	67239
Eurofundlux, Euromobiliare International Fund, Sicav, Luxembourg .....	67247	Montesquieu & Associés, S.à r.l., Luxembourg ..	67202
Euroship International S.A., Luxembourg.....	67205	Neft, S.à r.l., Luxembourg.....	67248
Exxonmobil Luxembourg et Cie S.C.A., Bertrange	67203	Outlet Mall Sub Group Holding No. 4, S.à r.l., Gasperich .....	67215
Exxonmobil Luxembourg Far East, S.à r.l., Bertrange .....	67203	Paragon Invest S.A., Luxembourg .....	67215
Exxonmobil Luxembourg Nippon, S.à r.l., Bertrange .....	67206	Pharma Fortune S.A., Luxembourg .....	67206
Exxonmobil Luxembourg UK Holdings, S.à r.l., Bertrange .....	67206	Pharma Fortune S.A., Luxembourg .....	67206
Exxonmobil Luxembourg UK, S.à r.l., Bertrange..	67201	Pharma Fortune S.A., Luxembourg .....	67206
		Pollux Properties, S.à r.l., Luxembourg.....	67248
		Roadster Two, S.à r.l., Luxembourg.....	67246
		Scandico International Holding S.A., Luxembourg	67246
		Tanaform S.A., Luxembourg.....	67207
		Thyos S.A., Luxembourg.....	67215
		Usantar S.A., Luxembourg .....	67207
		Wood Cottage Investments S.A., Luxembourg ..	67213

#### EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.200.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 73.859.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 avril 2006*

Le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur A.J. van der Linden à partir du premier avril 2006.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042560//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**MONTESQUIEU & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 112.510.

*Extrait de la Réunion des Associés du 24 avril 2006*

Il résulte de la réunion des associés de la Société MONTESQUIEU & ASSOCIES qui s'est tenue en date du 24 avril 2006, à son siège social que:

M. Sébastien Faizand, demeurant professionnellement, 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est nommé co-gérant de MONTESQUIEU & ASSOCIES.

A ce titre, il aura le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 mai 2006.

Pour extrait

Ph. Schmit

*Le gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02852. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Il résulte d'un acte du 25 avril 2006 que Monsieur Philippe Schmit a cédé 300 (trois cents) parts sociales de MONTESQUIEU ET ASSOCIES, S.à r.l. à SUNVALLEY INTERNATIONAL TRADING LLC, ayant son siège social au 2690, Worden Street #89, San Diego CA92111 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 mai 2006.

Pour extrait

Ph. Schmit

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02851. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(042531//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**AIR CONSULT AND SOFTWARE, Société Anonyme.**

Siège social: L-4676 Niedercorn, 1, rue Theis.  
R. C. Luxembourg B 76.687.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire avancée du 7 avril 2006*

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme AIR CONSULT AND SOFTWARE S.A. procède aux modifications suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Jean-Pierre Ravez, administrateur, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, rue Folle France, 8, est renouvelé pour une durée de six ans.

2. Le mandat de la société CONSULT AND INVEST INC, administrateur, dont le siège social est à Greystone Manor, 25, Lewes-19958 (Etats-Unis), est renouvelé pour une durée de six ans.

3. Le mandat de Monsieur Jean-Philippe Ravez, administrateur, demeurant à F-13210 Saint Remy De Provence, Quartier du Mas de Veran, est renouvelé pour une durée de six ans.

4. Le mandat de Mademoiselle Caroline Ravez, administrateur, demeurant à B-1340 Ottignies, rue Tienne de Mousty, 6/103, est renouvelé pour une durée de six ans.

5. Le mandat de la société H. FAR & J. DOLE INC., commissaire aux comptes, dont le siège social est à Old Rudnick Lane, 30, Dover (Del) (Etats-Unis), est renouvelé pour une durée de six ans.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2006*

Les administrateurs de la société anonyme AIR CONSULT AND SOFTWARE procèdent aux modifications suivantes:

1. Ils nomment au poste d'administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre Ravez, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, rue Folle France, 8, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

*Pour AIR CONSULT AND SOFTWARE S.A.*

*VO CONSULTING LUX S.A.*

*Mandataire*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00363. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(042543//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG FAR EAST, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 126.554,40.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 73.860.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 avril 2006*

Le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur A.J. van der Linden à partir du premier avril 2006.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042556//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG ET Cie, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 42.456,25.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 72.560.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 avril 2006*

Le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur A.J. van der Linden à partir du premier avril 2006.

Pour copie conforme

G. Wirtz

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042557//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**DIFFART, FESTIVAL DE THEATRE, DIFFERDANGE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4501 Differdange, 2, place du Marché.

R. C. Luxembourg F 1.542.

**STATUTS**

Entre les soussignés, de nationalité luxembourgeoise ou autre:

1. Mme Li Stoos, 15, rue Pierre Krier, L-4604 Differdange;
2. Mme Gaby Schwinden-Anen, 63, cité Henri Grey, L-4577 Differdange;
3. M. Julien Orlando, 201, rue Woiwer, L-4687 Differdange;
4. M. Jean-Marc Calderoni, 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange;
5. Mme Tania Brugnoli, 24, rue de l'Eglise, L-4965 Clemency;
6. M. Gilbert Holzem, 79, cité Paerchen, L-3870 Schifflange;
7. M. Romain Pierrot, 89, rue de l'Usine, L-4490 Belvaux;
8. Mme Nathalie Felten, 4, rue des Romains, L-4849 Rodange;
9. M. Nico Helminger, 13, rue Bessemer, L-4032 Esch-sur-Alzette;
10. M. Marcel Meisch, 11, rue de la Liberté, L-4601 Differdange;

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est convenu de changer l'association DIFFART, FESTIVAL DE THEATRE, DIFFERDANGE, fondée en 2003 par l'Administration communale de la Ville de Differdange, en association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement, ainsi que par les présents statuts:

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte le nom de DIFFART, FESTIVAL DE THEATRE, DIFFERDANGE, association sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège social de l'association est fixé au service culturel, 2, place du Marché, B.P. 12, L-4501 Differdange.

Cependant le siège pourra être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée. La dissolution ne pourra être prononcée que dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** L'association a comme objet:

- d'organiser dans la commune de Differdange un festival de théâtre biennal pour des troupes de théâtre nationales et internationales afin de promouvoir l'Art théâtral sous toutes ses formes.

- de promouvoir le théâtre et les activités théâtrales de la Ville de Differdange qui peuvent prendre la forme de:

1° création et production de spectacles ainsi que leur diffusion nationale et internationale;

2° ateliers et stages de formation au théâtre;

- 3° organisation de et participation à des festivals et rencontres théâtraux;
- 4° de soutenir le THEATRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE DIFFERDANGE, A.s.b.l;
- 5° d'oeuvrer envers la reconnaissance de la Ville de Differdange en tant que ville de festival, tant sur le plan national qu'international.

## Chapitre 2. Membres

**Art. 5.** La qualité de membre, qui peut être proposée par un membre du conseil d'administration à toute personne physique et morale, de nationalité luxembourgeoise ou autre, s'acquiert par l'achat d'une carte de membre de l'association comportant la signature d'un membre du conseil d'administration.

L'achat du titre d'adhésion vaut acceptation sans réserves des présents statuts. Cependant, l'attribution de qualité de membre est soumise à la condition suspensive du paiement de la cotisation. Chaque membre ne pourra acquérir qu'une seule carte de membre.

**Art. 6.** La cotisation maximale à payer par les membres est fixée à 50,- EUR. Le conseil d'administration fixera annuellement le montant de la cotisation pour l'exercice à venir.

Les personnes désirant soutenir l'association peuvent faire des dons sans pour autant que ces «membres-donateurs» ne deviennent membres statutaires ou disposent d'un droit de vote.

Seront membres donateurs ceux qui verseront un don à l'association d'un minimum de 50,- EUR.

Cette qualité se limite à la durée d'un an et sera reconduite en cas d'un nouveau don.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd par la démission par lettre recommandée, par le non-paiement de la cotisation ou par l'exclusion.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut suspendre les droits d'un membre dans les cas suivants:

- 1) en cas de non-paiement de la cotisation après mise en demeure;
- 2) en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts de l'association.

La prochaine assemblée générale statuera sur l'exclusion motivée des membres dont les droits ont été suspendus.

## Chapitre 3. Assemblées générales

**Art. 9.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, ceci au cours du mois de mars et sur convocation du conseil d'administration ou à la demande d'au moins un cinquième des membres.

**Art. 10.** L'assemblée générale est présidée par le président ou par le vice-président du conseil d'administration.

**Art. 11.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) la modification des statuts;
- 2) l'élection du conseil d'administration;
- 3) l'approbation des comptes et des budgets;
- 4) la suspension des membres;
- 5) la dissolution de l'association.

**Art. 12.** L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés par procuration. Chaque membre peut représenter un seul collègue à l'assemblée générale par procuration écrite. En cas de partage des voix, le président aura voix prépondérante. Le vote se fera soit à mains levées soit par vote secret. Les résolutions de l'assemblée générale seront consignées et déposées au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

## Chapitre 4. Le Conseil d'Administration

A. Composition et Election du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** L'association est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins sept membres dont un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un directeur de festival.

**Art. 14.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale.

Le droit de vote est réservé aux membres présents ou représentés par procuration à l'assemblée. Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix, un ballottage est organisé. La répartition des tâches se fait au sein du conseil d'administration.

**Art. 15.** Les membres du conseil d'administration sont élus pour 4 ans. Deux ans après la fondation de l'association, la moitié du conseil d'administration est renouvelée selon le schéma suivant: Membres sortants après deux ans sont le président, le trésorier et la majorité des membres désignés au sort la première fois, membres sortants deux ans plus tard sont le vice-président, le secrétaire et les autres membres. Seul le poste de directeur de festival est renouvelé tous les 2 ans et est rééligible.

Lorsqu'un mandat devient vacant, le candidat suppléant ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections précédentes finira le mandat de l'administrateur sortant. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 16.** La qualité de membre du conseil d'administration se perd par la démission par lettre recommandée.

B. Attributions et Fonctionnement du Conseil d'Administration.

**Art. 17.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration représentera le DIFFART, FESTIVAL DE THEATRE, DIFFERDANGE, A.s.b.l. et agira en tant que son représentant légal. L'association est engagée envers les tiers par les cosignatures du président et d'un membre du conseil d'administration.

### Chapitre 6. Comptes

**Art. 18.** L'assemblée générale désignera annuellement au moins deux réviseurs de caisse, qui ne peuvent pas être membres du conseil d'administration, dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'association et de présenter un rapport afférent à l'assemblée générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Le conseil d'administration devra mettre à la disposition des réviseurs de caisse, au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle les réviseurs doivent présenter leur rapport, tous documents relatifs à la comptabilité et à la trésorerie de l'association. Il doit fournir aux réviseurs toutes explications que ceux-ci pourraient lui demander dans l'exercice de leur mission de contrôle.

**Art. 18.** Le conseil d'administration présentera annuellement à l'assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir.

L'assemblée votera sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des réviseurs de caisse.

### Chapitre 7. Dispositions finales

**Art. 19.** Toute modification aux présents statuts est réservée à l'assemblée générale statuant dans les formes et conditions prévues par la loi.

**Art. 20.** Dans le cas où l'association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après apurement du passif, à l'office social de la Ville de Differdange.

**Art. 21.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement.

Sur ce les membres fondateurs, se reconnaissant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes: (...).

Fait à Differdange, le 15 mars 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05226. – Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044093//122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

### EUROSHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.072.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 mai 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Giovanni Luzzi, administrateur de sociétés, élisant domicile à ORGANIZZAZIONE LEASING, S.r.l., Pza Silvabella 7, I-27036 Mortara (PV).

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 8 mai 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) et sous la réserve suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042516/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**ExxonMobil LUXEMBOURG UK HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 200.400.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 97.995.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 avril 2006*

Le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur A.J. van der Linden à partir du premier avril 2006.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042558//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG NIPPON, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 1.300.000.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 78.772.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 avril 2006*

Le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur A.J. van der Linden à partir du premier avril 2006.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042559//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

---

**PHARMA FORTUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2777 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.782.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Signature.

(042848/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**PHARMA FORTUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2777 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.782.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Signature.

(042849/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**PHARMA FORTUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2777 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.782.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Signature.

(042850/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**USANTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 27.284.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Signature.

(042856/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**TANAFORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 72.164.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Joseph Mayor et Christophe Davezac ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042866/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**AAM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 20,000.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 116.477.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the ninth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., a corporation incorporated under the laws of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America 19801 and its corporate headquarters at One Dauch Drive, Detroit, Michigan, United States of America 48211-1198, here represented by Mr Michael Jonas, employee, with professional address at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a power of attorney given in The United States of America, on May 3rd, 2006.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The purpose of the Company is the granting of loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself, or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

In addition, the company may - outside the Grand Duchy of Luxembourg - acquire primary materials, transform these primary materials into manufactured goods and sells these manufactured goods. In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its right and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name AAM INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twenty thousand US Dollars (USD 20.000) represented by four hundred (400) shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-one of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 18.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 19.** The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-one of December 2006.

#### *Subscription - Payment*

All the four hundred (400) shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each, have been subscribed by AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

For the purpose of the registration, the amount of USD 20,000 is evaluated at 15,723.2 EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at One thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following as managers:

Category A Manager:

- Mr Norman Willemse, born in South Africa, on December 7th, 1956, residing at 88 Hyndland Road, Flat 01, Glasgow, G12 9PZ, Scotland.

- Mr Yogendra Rahangdale, born in Batana, India, on February 2nd, 1948, residing at 3610 Nesting Ridge, Rochester Hills, MI 48309, United States of America.

- Mr David C. Dauch, born in Lafayette, Indiana on May 27th, 1964, residing at 710 Lone Pine Road, Bloomfield Hills, MI 48304, United States of America.

Category B Manager:

- Mr Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, born on October 30, 1952 in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, born on September 4, 1951 in Namur (Belgium), residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Appoint DELOITTE S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the account as at December 31, 2006.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., une société (corporation) constituée et régie par la loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique 19801 et son siège de direction effective au One Dauch Drive, Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique 48211-1198,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, parc d'Activité Syrdall, L-3565 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Etats-Unis d'Amérique, le 3 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet pour lequel la société est constitué est d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger des opérations de financement en effectuant des prêts à des sociétés du même groupe international qu'elle. Ces prêts seront refinancés inter alia mais non limités par des intentions ou instruments financiers comme des prêts des actionnaires ou groupe de sociétés ou prêts bancaires.

En outre, la société peut se charger de toute transaction touchant directement ou indirectement à la prise de participation d'intérêts dans quelque entreprise que ce soit, de quelque manière que ce soit, tout comme la gestion, la gérance, le contrôle et le développement de telles participations d'intérêts.

La Société a pour objet de prêter à des sociétés du même groupe international qu'elle, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance.

De plus, la société peut - en dehors du Grand-Duché de Luxembourg - acquérir des matières premières, les transformer en biens manufacturés et les vendre. En règle générale, la société peut entreprendre n'importe quelle transaction, financière, commerciale, industrielle, personnelle ou immobilière, peut prendre n'importe quelle mesure pour sauvegarder ses droits et faire toute transaction étant directement ou indirectement en relation avec son objet ou étant liée à la promotion de son développement ou extension.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination AAM INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaire décidant le versement de dividende.

**Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 19.** La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les quatre cents (400) parts sociales de cinquante US dollars (USD 50) chacune ont été souscrites par AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., précitée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 20.000 est évalué à 15.723,20 EUR.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

##### *Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Norman Willemse, né en Afrique du Sud, le 7 décembre 1956, demeurant au 88 Hyndland Road, Flat 01, Glasgow, G12 9PZ, Royaume-Uni.

- Monsieur Yogendra Rahangdale, né à Batana, en Inde, le 2 février 1948, demeurant au 3610 Nesting Ridge, Rochester Hills, MI 48309, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur David C. Dauch, né à Lafayette, dans l'Etat de l'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), le 27 mai 1964, demeurant au 710 Lone Pine Road, Bloomfield Hills, MI 48304, Etats-Unis d'Amérique.

##### *Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 30 octobre, 1952 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprise indépendant, son mandat expirant au moment de l'assemblée générale extraordinaire réunie pour délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 47, case 12. – Reçu 157,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

G. Lecuit.

(047202/220/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

67213

**WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 66.306.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Thierry Triboulot et Johanna Van Oort ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042867/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**CAPITAL PARK (LUXEMBOURG) TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.750.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 107.772.

*Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Le Gérant, Géraldine Schmit a également transféré son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042870/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**IMMO-CONFORT, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.507.

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO-CONFORT, avec siège social à Bascharage, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 586 du 17 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio Saggi, employé privé, demeurant à Sanem.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Andresini, employée privée, demeurant à Sanem.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location, la gérance d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et se porter caution personnelle et/ou réelle.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

2.- Confirmation du Conseil d'Administration.

3.- Autorisation de nommer Monsieur Maurizio Saggi aux fonctions d'administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location, la gérance d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et se porter caution personnelle et/ou réelle.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée confirme la composition du Conseil d'Administration comme suit:

1) Madame Angéla Giliberti, épouse Andresini, demeurant à L-4540 Differdange, 62, rue Dicks Lentz, née à Putignano (Italie), le 1<sup>er</sup> août 1937.

2) Madame Angéla Andresini, épouse Saggi, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers, née à Differdange, le 26 janvier 1970.

3) Monsieur Maurizio Saggi, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers, né à Steinfort, le 3 juillet 1965.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille onze.

*Troisième résolution*

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration de nommer Monsieur Maurizio Saggi aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Saggi, A. Siebenaler, A. Andresini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2006, vol. 436, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2006.

H. Hellinckx.

*Réunion du Conseil d'Administration du 25 avril 2006*

Les membres du Conseil d'Administration réunis ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Maurizio Saggi, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers, né à Steinfort, le 3 juillet 1965, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Bascharage, le 25 avril 2006.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06357. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(047400/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**IMMO-CONFORT, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(047402/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**PARAGON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 66.075.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006**Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs B, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042872/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**THYOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 88.516.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006**Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs B, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor ainsi que l'administrateur Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042873/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING No. 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 116.478.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the eleventh day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), represented by Mr Jan Vanhoutte, avocat, residing professionally in Luxembourg, acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 20 April 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING NO. 4, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Outlet Mall Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

**Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Authorised capital.** The authorised capital of the Company is set at six hundred million Euro (EUR 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000.-) shares each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.



When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 8. Increase and reduction of issued capital.** The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Directors.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 13. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company

has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 17. Liability of a Director.** No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

**Art. 18. Statutory Auditor.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 19. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 22. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders.** The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of April every year and ends on the last day of March of the following year.

**Art. 25. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 26. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l. ....	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-
Total .....	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2007.

*Extraordinary General Meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Neil Varnham, Director, born on 11 February 1957 in Erith (United Kingdom) and having his domicile at 4, Broadgate, London EC2M 2DA (United Kingdom);

- Mr Rodney Alexander Bysh, Director, born on 17 August 1967 in Croydon (United Kingdom) and having his domicile at 3, Frankfurter Welle-An der Welle, Frankfurt 60322 (Germany); and,

- Mr Timothy Simon Gyde Horrocks, Director, born on 14 April 1965 in Northampton (United Kingdom) and having his domicile at 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (The Netherlands).

2. The registered office shall be at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING NO. 4, S.à r.l.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par OUTLET MALL FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l. détient directement ou indirectement

une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (EUR 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 8. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Conseil d'Administration.** La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'Administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'Administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur.** Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiales comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

**Art. 18. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 19. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'Administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'Administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

**Art. 22. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales.** Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour d'avril et finit le dernier jour de mars de l'année suivante.

**Art. 25. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

**Art. 26. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Art. 27. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Art. 28. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l. . . . . .	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-
Total . . . . .	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de mars 2007.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période indéterminée:

- Monsieur Neil Varnham, Administrateur, né le 11 février 1957 à Erith (Royaume-Uni) et demeurant 4, Broadgate, London EC2M 2DA (Royaume-Uni);

- Monsieur Rodney Alexander Bysh, Administrateur, né le 17 août 1967 à Croydon (Royaume-Uni) et demeurant 3, Frankfurter Welle-An der Welle, Frankfurt 60322 (Allemagne); et



- Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, Administrateur, né le 14 avril 1965 à Northampton (Royaume-Uni) et demeurant 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (Pays-Bas).

2. Le siège social est fixé au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 55, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

G. Lecuit.

(047204/220/600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**MATERIS PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 115.396.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MATERIS INVESTORS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.395,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25 April 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of MATERIS PARENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.396, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 29 March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to create seven (7) classes of shares: the ordinary shares of class A, the ordinary shares of class B, the ordinary shares of class C, the ordinary shares of class D, the preferred shares of class A, the preferred shares of class B and the preferred shares of class C, each share having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

*Second resolution*

The sole partner decides to convert the five hundred (500) existing shares of the Company in five hundred (500) ordinary shares of class A.

*Third resolution*

The sole partner decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to eighty-three million five hundred thousand Euro (EUR 83,500,000.-) by the issue of thirty-eight thousand and forty (38,040) ordinary shares of class A, seventy thousand sixty-seven (70,067) ordinary shares of class B, one hundred and forty-nine thousand three hundred and ninety-three (149,393) ordinary shares of class C, sixty thousand (60,000) ordinary shares of class D, two million five hundred and two thousand nine hundred and twenty (2,502,920) preferred shares of class A, two hundred and six thousand one hundred and six (206,106) preferred shares of class B and three hundred and twelve thousand nine hundred and seventy-four (312,974) preferred shares of class C, each share having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

There appears Mr Alexandre Gobert, pre-qualified, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the capital increase as follows:

- thirty-eight thousand and forty (38,040) ordinary shares of class A and two million five hundred and two thousand nine hundred and twenty (2,502,920) preferred shares of class A by TRIEF CORPORATION S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.162, for a total amount of one hundred and twenty-seven million forty-eight thousand Euro (EUR 127,048,000.-);

- seventy thousand sixty-seven (70,067) ordinary shares of class B and two hundred and six thousand one hundred and six (206,106) preferred shares of class B by ParfiMat S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, for a total amount of thirteen million eight hundred and eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 13,808,650.-);

- one hundred and forty-nine thousand three hundred and ninety-three (149,393) ordinary shares of class C and three hundred and twelve thousand nine hundred and seventy-four (312,974) preferred shares of class C by MAT S.A. SICAR, a société anonyme d'Investissement en Capital à Risque incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, for a total amount of twenty-three million one hundred and eighteen thousand three hundred and fifty Euro (EUR 23,118,350.-);

- sixty thousand (60,000) ordinary shares of class D by 2MWIN, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, for a total amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-).

The shares subscribed have been subscribed by the subscribers at a price of fifty Euro (EUR 50.-) per share, consisting of twenty-five Euro (EUR 25.-) for the share capital and of twenty-five Euro (EUR 25.-) for the share premium.

The shares so subscribed have been paid up:

- for TRIEF CORPORATION S.A., by a contribution in kind of an amount of one hundred and twenty-seven million forty-eight thousand Euro (EUR 127,048,000.-) consisting of two million five hundred and forty thousand nine hundred and sixty (2,540,960) shares held by TRIEF CORPORATION S.A. in MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.397, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, representing about seventy-six point zero eight (76.08%) percent of the share capital of MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- for ParfiMat S.A., by a contribution in kind of an amount of thirteen million eight hundred and eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 13,808,650.-) consisting of two hundred and seventy-six thousand one hundred and seventy-three (276,173) shares held by ParfiMat S.A. in MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.397, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, representing about eight point twenty-seven (8.27%) percent of the share capital of MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- for MAT S.A. SICAR, by a contribution in kind of an amount of twenty-three million one hundred and eighteen thousand three hundred and fifty Euro (EUR 23,118,350.-) consisting of four hundred and sixty-two thousand three hundred and sixty-seven (462,367) shares held by MAT S.A. SICAR in MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.397, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, representing about thirteen point eighty-four (13.84%) percent of the share capital of MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- for 2MWIN, S.à r.l., by a contribution in kind of an amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) consisting of sixty thousand (60,000) shares held by 2MWIN, S.à r.l. in MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.397, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, representing about one point eighty (1.80%) percent of the share capital of MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

The proofs of the existence and the value of the contributions in kind in a total amount of one hundred and sixty-six million nine hundred and seventy-five Euro (EUR 166,975,000.-) have been produced to the undersigned notary.

This amount of one hundred and sixty-six million nine hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 166,975,000.-) consists in eighty-three million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 83,487,500.-) for the share capital of the Company and eighty-three million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 83,487,500.-) for the share premium of the Company.

All the conditions as set forth in article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of partners decides to restate entirely the articles of association, which shall now read as follows:

#### **A. Definitions**

In this articles of association, the following words and expressions set out below and starting with a capital letter shall have the following meanings, unless the context otherwise requires or unless otherwise specified:

«Affiliated Entity» means in relation to an Entity, any Entity that controls this Entity or that is controlled by this Entity or is under the control of an Entity that controls this Entity, it being understood that for the purposes of this definition, where relevant, an Entity shall be considered as being controlled by its general partner or the person that controls the general partner, the managing company or the Entity in charge of the management in any capacity whatsoever, and provided that the Entities that own directly or indirectly capital stock or voting rights of WENDEL INVESTISSEMENT will not be considered as an Affiliated Entity of the Majority Investors.

«Beneficiaries of the Pre-emption Right» has the meaning given to such term in article 12;

«Bonds» means the bonds, convertible bonds, preferred certificates, convertible preferred certificates issued by the Company;

«Change of Control» has the meaning given to such term in article 20;

«Closing Date» means the date of completion of the acquisition of 100 percent of the securities of the Target Companies;

«Company» means MATERIS PARENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.396;

«Control», «controlled» and «controlling» shall be interpreted by reference to the definition set out by paragraphs I and III of article L. 233-3 of the French Code de Commerce;

«Entity» means any individual or legal person, joint venture, investment funds, trust or other entity, with or without legal personality, of any nationality;

«Experts» has the meaning given to such term in article 19;

«Majority Investors» means the holder of ordinary shares of class A and the Entities to which it may assign its interests as Majority Investors in accordance with this articles of association;

«Manager Investors» means the holders of ordinary shares of class B and the holders of ordinary shares of class C;

«Pre-emption Notice» has the meaning given to such term in article 15;

«Purchaser» has the meaning given to such term in article 15;

«Sale and Purchase Agreement» means the sale and purchase agreement dated February 10, 2006 between MATINVEST 1, on the one part, and LBO FRANCE GESTION, MATDIR, MATSC, MATERIS MANAGEMENT, MATERIS MANAGEMENT ADJUVANTS, MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES, MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, MATERIS MANAGEMENT PEINTURES, MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, SOFIMO, the warrant holders and MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, on the other part, as amended;

«Securities» means:

(i) any shares, whether ordinary or preferred, issued by the Company and any other security that has been or may be issued and does, or may, give right, whether directly or indirectly, immediately or in the future, by way of conversion, exchange, repayment, presentation or exercise of a warrant or by any other means, to the allocation of shares in the Company, or of any other securities representing or giving right to an interest in the Company's share capital;

(ii) any preferential subscription right pursuant to an increase in cash of the share capital of the Company or any allotment right pursuant to an increase of the share capital by capitalisation of the Company's;

(iii) any split in the ownership of the securities referred to above;

(iv) Bonds; and

(v) any other security of a similar nature to the securities referred to above issued or allocated by any company or entity of any kind, whether as a result of a transformation, merger, de-merger, partial hive-down or similar operation by the Company;

«Seller» has the meaning given to such term in article 15;

«Tag-along Notice» has the meaning given to such term in article 16;

«Target Companies» means together, MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, MATERIS PAINTS S.A.S., PAREX-GROUP S.A.S., MATERIS ALUMINATES S.A.S., MATERIS ADJUVANTS S.A.S. and MATERIS TRESO S.A.S.;

«Third Party Purchaser» has the meaning given to such term in article 20;

«Transfer» means any transfer of any kind including:

(i) transfer of preferential subscription rights pursuant to an increase in cash of share capital or any allotment right pursuant to an increase of share capital by capitalisation of reserves, provisions or profits, including transfer by way of an individual waiver of such rights;

(ii) onerous or gratuitous transfer, including transfer made pursuant to a public auction or court order or where the transfer of ownership is delayed;

(iii) transfer following a death, or transfer made in the form of a payment in kind or by way of an exchange, split, securities loan, sale with option of redemption, contribution, partial hive-down, merger or de-merger, irrespective of the form of the company or transfer resulting from the creation of a lien, including without limitation, from the creation of a pledge of Securities or the enforcement of a pledge of Securities;

(iv) transfer in trust or by any other similar means; and

(v) transfer of the ownership of, full or partial ownership of, or any rights deriving from, a Security, including the right to vote or to receive dividends, or any other split in the ownership of any Security;

«Transfer Notice» has the meaning given to such term in article 15;

«Transferable Securities» has the meaning given to such term in article 13;

«Transferor» has the meaning given to such term in article 20;

«Transferred Securities» has the meaning given to such term in article 15;

«Unrestricted Transfer» has the meaning given to such term in article 14;

«WENDEL INVESTISSEMENT» means WENDEL INVESTISSEMENT, a French société anonyme, with a share capital of 218,854,160 Euro, having its registered office at 89, rue Taitbout, 75009 Paris, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 572 174 035.

In these articles of association, unless otherwise specified, reference to words denoting the singular shall include the plural and vice versa and words denoting any gender shall include all genders.

## B. Purpose - Duration - Name - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MATERIS PARENT, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### C. Share Capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at eighty-three million five hundred thousand Euro (EUR 83,500,000.-) represented by thirty-eight thousand five hundred and forty (38,540) ordinary shares of class A, seventy thousand sixty-seven (70,067) ordinary shares of class B, one hundred and forty-nine thousand three hundred and ninety-three (149,393) ordinary shares of class C, sixty thousand (60,000) ordinary shares of class D, two million five hundred and two thousand nine hundred and twenty (2,502,920) preferred shares of class A, two hundred and six thousand one hundred and six (206,106) preferred shares of class B and three hundred and twelve thousand nine hundred and seventy-four (312,974) preferred shares of class C, each share having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each ordinary share of class A, each ordinary share of class B, each ordinary share of class C and each ordinary share of class D carry the same rights to participate in the distribution of dividends.

Each preferred share of class A, each preferred share of class B and each preferred share of class C carry the same rights to participate in the distribution of dividends.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### D. Restrictions on the transfers of securities

**Art. 11.** For a period of ten (10) years from the Closing Date, any Transfer by a Manager Investor, except Transfers referred to in article 14, of all or part of the Securities they hold, shall require the prior written approval from the Majority Investors.

**Art. 12.** Any partner other than the Majority Investors intending to Transfer all or part of its Securities grants the Majority Investors (hereinafter referred to as, the «Beneficiary of the Pre-emption Right») the right to pre-empt all (and not part) of the Securities which are the subject to the Transfer, except where this Transfer is an Unrestricted Transfer referred to in article 14.

**Art. 13.** Any Transfer of Securities of the Company by the Majority Investors (or any Transfer of Securities by any Entity, controlling directly or indirectly the Company, by WENDEL INVESTISSEMENT or any Affiliated Entity of WENDEL INVESTISSEMENT), to an Entity which is not a partner of the Company or an Affiliated Entity of a partner of the Company may not be completed unless the proposed purchaser makes an offer to acquire an equal proportion of the Securities of the Company held directly by the other partners of the Company (which shall be referred to below as Beneficiaries of the Tag-along Right), except where this Transfer is an Unrestricted Transfer referred to in article 14. The type and proportion of Securities to be transferred pursuant to this clause shall be referred to hereafter as the «Transferable Securities».

**Art. 14.** The following Transfers are unrestricted transfers (the «Unrestricted Transfers») not subject to the inalienability period provided for by article 11:

- any direct or indirect Transfer of Securities from a Manager Investor to the Majority Investors or any Affiliated Entity of WENDEL INVESTISSEMENT;

- any Transfer of Securities following the exercise of a tag-along right pursuant to the provisions of article 13;

The following Unrestricted Transfers are not subject to the tag-along right:

- any direct or indirect Transfer of Securities to a Manager Investor or a future Manager Investor from the Majority Investors or an Affiliated Entity of WENDEL INVESTISSEMENT;

- any Transfer of Securities of the Company by the Majority Investors in favour of an Affiliated Entity of the Majority Investors.

**Art. 15.** Following receipt of a firm offer for the Securities made in good faith that a partner or, as applicable, an Affiliated Entity of a partner (hereinafter referred to as the «Seller») wishes to accept, the Seller shall notify the proposed Transfer of Securities (except for the Unrestricted Transfers referred to in article 14) to the Beneficiary of the

Pre-emption Right and the Beneficiaries of the Tag-along Right as required pursuant to articles 12 and 13 above, and the board of managers (hereinafter referred to as the «Transfer Notice»).

The Transfer Notice must include the following information:

- the name (or company name) and the address (or the registered office) of the proposed purchaser(s) (hereinafter referred to, individually or collectively, as the «Purchaser»);
- the identity of the person(s) having ultimate control of the Purchaser (if the Purchaser is not an individual);
- the number of each of the category of Security to be Transferred by the Seller (hereinafter referred to as the «Transferred Securities»);
- the price offered for each category of Transferred Securities (including the price adjustment or price restitution provisions);
- the terms and conditions of payment for the Transferred Securities;
- the other terms and conditions of the Transfer that would facilitate the valuation of the Purchaser's offer, including, inter alia, the warranties as to liabilities, net assets or any other warranties and assurances requested by the Purchaser together with the costs incurred in the Transfer.

**Art. 16.** Within fifteen (15) days from receipt of the Transfer Notice, the Beneficiary of the Pre-emption Right and the Beneficiaries of the Tag-along Right may notify the Seller in writing, in which case they will send a copy to the board of managers, of their decision, as applicable, (i) to pre-empt the Transferred Securities at the price determined pursuant to the provisions of the article 12 (hereinafter referred to as, the «Pre-emption Notice»), or (ii) to transfer, as applicable, all or part of their Transferable Securities to the Purchaser at the price offered by the Purchaser as indicated by the Seller in the Transfer Notice (hereinafter referred to as, the «Tag-along Notice»).

**Art. 17.** In the event that the Beneficiary of the Pre-emption Right does not exercise its pre-emption right, the Seller may Transfer all, but not part, of the Transferred Securities within a period of three (3) months from the date of the waiver or loss of the pre-emption right.

The terms and conditions of this Transfer, particularly with respect to the price, must be similar to those described in the Transfer Notice, otherwise a new pre-emption right procedure shall apply to the Transfer contemplated by the Seller.

**Art. 18.** The Seller may Transfer all or part of its Securities to the Purchaser only if the Purchaser simultaneously purchases the Transferable Securities (as required by the Beneficiaries of the Tag-along Right) held by the Beneficiaries of the Tag-along Right that have exercised their right, provided that the terms and conditions of the Transfer are identical, particularly with respect to the price, subject to the provisions of article 19.

If the provisions of the paragraph above are not complied with for any reason whatsoever, the Seller shall, without prejudice to any other rights and remedies of the other partners, be obliged to purchase the Transferable Securities the Beneficiaries of the Tag-along Right were entitled to sell, provided that such right to sell to the Seller shall not be mandatory but at the option of the Beneficiaries of the Tag-along Right.

**Art. 19.** In the event of a sale payable upon delivery in cash only, the price for the Securities of the Company to be transferred to the Beneficiary of the Pre-emption Right or by the Beneficiaries of the Tag-along Right shall be equal to the price offered by the Purchaser for the same category of Securities of the Company as indicated in the Transfer Notice by the Seller.

In the event of Transfer other than by sale upon delivery in cash only, the price for the Transferred Securities and the Transferable Securities shall be equal to the valuation of the consideration offered made in good faith by the Seller indicated in the Transfer Notice. If a beneficiary disagrees with the valuation made by the Seller, the price will be determined by an expert as provided below.

The price offered by the Purchaser for the Transferred Securities shall be determined by an expert (hereinafter referred to as the «Expert» for the purposes of this article 19) designated by the President of the Commercial Court in Paris, at request of the most diligent party, if possible, the Expert should be chosen from the audit firms with 1st rank reputation operating in Paris, that are independent towards the partners and have not performed any duties for the partners during the preceding year. The Expert shall act as the joint representative of the parties within the meaning of Article 1592 of the French Code Civil. The Expert will use its best endeavors to issue its report to the beneficiaries and to the Seller, and deliver a copy of the report to the board of managers, within a period of thirty (30) days from his appointment. Within a period of eight (8) days from receipt of the Expert's report, the Seller shall send the beneficiaries a new Transfer Notice attaching a copy of the Expert's valuation, failing which the Seller shall be deemed to have retracted the proposed Transfer. Following the sending of the Transfer Notice, a new procedure shall commence pursuant to the provisions of articles 15 and 16 above. The time period requirements provided in article 16 for the exercise of the pre-emption right or tag-along right shall therefore be suspended until the Seller has, as the case may be, confirmed his Transfer Notice.

The fees and disbursements of the Expert shall be paid by the Company.

**Art. 20.** In the event that the Majority Investors (or WENDEL INVESTISSEMENT or any Affiliated Entity of WENDEL INVESTISSEMENT) (hereinafter referred to as the «Transferor») receives from a partner or a third party (which may be an Affiliated Entity of one of the partners) (hereinafter referred to as the «Third Party Purchaser») an offer for the Transfer (except an Unrestricted Transfer referred to in article 14) of all or part of the Securities of the Company held by the Majority Investors (or all or part of the securities of any Entity, controlling directly or indirectly the Company) which would result in the Majority Investors (or WENDEL INVESTISSEMENT or any Affiliated Entity of WENDEL INVESTISSEMENT) holding less than fifty percent (50%) of the share capital and voting rights of the Company (such Transfer being hereinafter referred to as a «Change of Control») that it wishes to accept, the Transferor may obtain

from the holders of ordinary shares of class B, C and D the Transfer of an equal proportion of the Securities of the Company they hold to the Third Party Purchaser pursuant to the following conditions:

- the Transferor must notify the other partners in writing of his decision to accept the offer of the Third Party Purchaser resulting in the Change of Control and attach to the notice a copy of the offer by the Third Party Purchaser;
- the offer of the Third Party Purchaser must propose identical Transfer terms and conditions (particularly with respect to price) for all the partners;
- the authorization given herein by the partners to proceed with the Change of Control includes the irrevocable authorization of the Transferor to negotiate the final agreements relating to the Change of Control.

The tag-along rights provided in article 13 does not apply to the Change of Control referred to by this article.

#### **E. Management**

**Art. 21.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of two (2) managers.

Observers may be invited to participate to the board of managers of the Company without any powers.

**Art. 22.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least (5) five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by letter or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by letter or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 23.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 24.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 25.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **F. Collective decisions of the partners**

**Art. 26.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 27.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 28.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 29.** The Company's year commences on the first June and ends on the thirty-first May.

**Art. 30.** Each year on the thirty-first May, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 31.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance will be allocated as follows:

The preferred shares of Class A, the preferred shares of class B and the preferred shares of class C will give right to a prior repayment of their nominal value and will serve a prior dividend depending of the internal rate of return of the Company (the «IRR») calculated on the date of the considered liquidity event (distribution, liquidation or sale) by application of the following return framework:

From the Closing Date until the fourth (4th) anniversary date of the Closing Date:

MP IRR	Dividend on preferred shares (%/year)
until 8.50%	0.5%
from 8.50% to 10.668%	linear interpolation between 0.5% and 5.842%
from 10.668% to 16.670%	linear interpolation between 5.842% and 13.708%
from 16.670% to 21.672%	linear interpolation between 13.708% and 22.710%
from 21.672% to 28.561%	linear interpolation between 22.710% and 31.045%
from 28.561% to 37.503%	linear interpolation between 31.045% and 43.950%
from 37.503% to 60%	linear interpolation between 43.950% and 75%
above 60%	MP IRR + 15%

From the fifth (5th) anniversary date of the Closing Date:

MP IRR	Dividend on preferred shares (%/year)
until 8.50%	0.5%
from 8.50% to 10.668%	linear interpolation between 0.5% and 5.842%
from 10.668% to 16.990%	linear interpolation between 5.842% and 13.750%
from 16.990% to 21.890%	linear interpolation between 13.750% and 21.800%
from 21.890% to 29.027%	linear interpolation between 21.800% and 31.520%
from 29.027% to 38.321%	linear interpolation between 31.520% and 41.562%
from 38.321% to 60%	linear interpolation between 41.562% and 75%
above 60%	MP IRR + 15%

Between the fourth (4th) and the fifth (5th) anniversary date of the Closing Date, the calculation of the return of the preferred shares shall be made by linear interpolation prorata temporis between the return of the preferred shares for a given MP IRR in the first table above (applicable from the Closing Date until the fourth (4th) anniversary date of the Closing Date) and the return of the preferred shares for the same MP IRR in the second table above (applicable from the fifth (5th) anniversary date of the Closing Date).

Where:

«MP IRR» means the internal rate of return of all the Securities issued by the Company being the ordinary shares, the preferred shares and the Bonds (i.e. on the Closing Date four hundred and seventeen million five hundred thousand Euro (EUR 417,500,000.-)) calculated:

(i) in the event of a Change of Control, on the basis of the price of the Securities proposed by the Third Party Purchaser as applied to 100% of the share capital of the Company and as if the Bonds issued by the Company were totally paid (principal amount and interest);

(ii) in the event of a listing on a regulated market, on the basis of the value of the Company used for this listing as applied to 100% of the share capital of the company to be listed and as if the Bonds issued by the Company were totally paid (principal amount and interest);

and taking into account the management fees paid by the Companies to holders of shares of category A or any Affiliated Entities of WENDEL INVESTISSEMENT (except for the transaction fees to be paid in connection with the acquisition of the MATERIS GROUP by MATERIS S.A.S., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, registered with the Trade Register of Paris under number 488 401 985, up to fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-) (excl. taxes)).

The remaining profit will be allocated between the holders of ordinary shares of class A, ordinary shares of class B, ordinary shares of class C and ordinary shares of class D pro rata to their participation in the share capital of the Company.

## H. Dissolution - Liquidation

**Art. 32.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed in accordance with the provision of article 32.

**Art. 33.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MATERIS INVESTORS, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.395,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 avril 2006. La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée MATERIS PARENT, S.à r.l., ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.396, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de créer sept (7) catégories de parts sociales: les parts sociales ordinaires de catégorie A, les parts sociales ordinaires de catégorie B, les parts sociales ordinaires de catégorie C, les parts sociales ordinaires de catégorie D, les parts sociales préférentielles de catégorie A, les parts sociales préférentielles de catégorie B et les parts sociales préférentielles de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales ordinaires de catégorie A.

#### Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 83.500.000,-) par l'émission de trente-huit mille quarante (38.040) parts sociales ordinaires de catégorie A, soixante-dix mille soixante-sept (70.067) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize (149.393) parts sociales ordinaires de catégorie C, soixante mille (60.000) parts sociales de catégorie D, deux millions cinq cent deux mille neuf cent vingt (2.502.920) parts sociales préférentielles de catégorie A, deux cent six mille cent six (206.106) parts sociales préférentielles de catégorie B et trois cent douze mille neuf cent soixante-quatorze (312.974) parts sociales préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

A comparu Monsieur Alexandre Gobert, susmentionné, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'augmentation de capital comme suit:

- trente-huit mille quarante (38.040) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux millions cinq cent deux mille neuf cent vingt (2.502.920) parts sociales préférentielles de catégorie A par TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.162, pour un montant total de cent vingt-sept millions quarante-huit mille euros (EUR 127.048.000,-);

- soixante-dix mille soixante-sept (70.067) parts sociales ordinaires de catégorie B et deux cent six mille cent six (206.106) parts sociales préférentielles de catégorie B par ParfiMat S.A., une société anonyme constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour un montant total de treize millions huit cent huit mille six cent cinquante euros (EUR 13.808.650,-);

- cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize (149.393) parts sociales ordinaires de catégorie C et trois cent douze mille neuf cent soixante-quatorze (312.974) parts sociales préférentielles de catégorie C par MAT S.A. SICAR, une société anonyme d'Investissement en Capital à Risque constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour un montant total de vingt-trois millions cent dix-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 23.118.350,-);

- soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie D par 2MWIN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, avenue Guillaume,



L-1651 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-).

Toutes ces parts sociales ont été souscrites par les souscripteurs, à un prix de cinquante euros (EUR 50,-) par parts sociales, consistant en vingt-cinq euros (EUR 25,-) de capital social et vingt-cinq euros (EUR 25,-) de prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées:

- pour TRIEF CORPORATION S.A., par un apport en nature d'un montant de cent vingt-sept millions quarante-huit mille euros (EUR 127.048.000,-) consistant en deux millions cinq cent quarante mille neuf cent soixante (2.540.960) parts sociales détenues par TRIEF CORPORATION S.A. dans MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.397, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par parts sociales, représentant environ soixante-seize virgule zéro huit (76,08%) pour cent du capital de MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- pour ParfiMat S.A.: par un apport en nature d'un montant de treize millions huit cent huit mille six cent cinquante euros (EUR 13.808.650,-) consistant en deux cent soixante-seize mille cent soixante-treize (276.173) parts sociales détenues par ParfiMat S.A. dans MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.397, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par parts sociales, représentant environ huit virgule vingt-sept (8,27%) pour cent du capital de MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- pour MAT S.A. SICAR: par un apport en nature d'un montant de vingt-trois millions cent dix-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 23.118.350,-) consistant en quatre cent soixante-deux mille trois cents soixante-sept (462.367) parts sociales détenues par MAT S.A. SICAR dans MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.397, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par parts sociales, représentant environ treize virgule quatre-vingt-quatre (13,84%) pour cent du capital de MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- pour 2MWIN, S.à r.l.: par un apport en nature d'un montant de trois millions euros (EUR 3.000.000,-) consistant en soixante mille (60.000) parts sociales, détenues par 2MWIN S.à r.l. dans MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.397, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par parts sociales, représentant environ un virgule quatre-vingt (1,80%) pour cent du capital de MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Les preuves de l'existence et de la valeur des apports en nature d'un montant total de cent soixante-six millions neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 166.975.000,-) ont été soumises au notaire soussigné.

Ce montant de cent soixante-six millions neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 166.975.000,-) consiste en quatre-vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 83.487.500,-) pour le capital social de la Société et quatre-vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 83.487.500,-) de prime d'émission.

Toutes les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies afin d'exonérer l'apport susmentionné du droit d'apport.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier dans leur totalité les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### A. Définitions

Dans les présents statuts, les mots et les expressions ci-dessous et commençant par d'une majuscule auront les significations suivantes, à moins qu'il en soit déterminé autrement ci-dessous.

«Accord de Vente et d'Achat» signifie, l'accord de vente et d'achat daté du 10 février 2006 entre MATINVEST 1, d'une part, et LBO FRANCE GESTION, MATDIR, MATSC, MATERIS MANAGEMENT, MATERIS MANAGEMENT ADJUVANTS, MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES, MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, MATERIS MANAGEMENT PEINTURES, MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, SOFIMO, les détenteurs de warrants, et MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, d'autre part, tel que modifié;

«Acquéreur» a la signification donnée à ce terme à l'article 15 des présents statuts;

«Bénéficiaires du Droit de Préemption» a la signification donnée à ce terme à l'article 12 des présents statuts;

«Cédant» a la signification donnée à ce terme à l'article 15 des présents statuts;

«Cession de Contrôle» a la signification donnée à ce terme à l'article 20 des présents statuts;

«Contrôle», «contrôlé» et «contrôlant» s'entendent par référence à la définition posée par les paragraphes I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce français;

«Date de Réalisation» signifie la date de réalisation de l'acquisition de 100 pour cent des titres des Sociétés Cibles;

«Entité» signifie toute personne physique ou morale, société en participation, fonds d'investissement ou autre entité, ayant ou non la personnalité morale, de n'importe quelle nationalité;

«Entité Affiliée» signifie, relativement à une Entité, toute Entité qui contrôle ladite Entité ou qui est contrôlée par ladite Entité ou encore qui est sous le contrôle d'une Entité contrôlant ladite Entité, étant précisé que, pour les besoins de cette définition, une Entité est présumée contrôlée par son associé gérant commandité ou la personne qui contrôle l'associé gérant commandité, sa société de gestion, son gérant commandité ou l'Entité qui en assure la gestion à quelque titre que ce soit; il est indiqué que pour ces statuts, les Entités qui détiennent directement ou indirectement du capital

social ou des droits de vote de WENDEL INVESTISSEMENT ne seront pas considérées comme Entité Affiliée des Investisseurs Majoritaires;

«Experts» a la signification donnée à ce terme à l'article 19 des présents statuts;

«Initiateur» a la signification donnée à ce terme à l'article 20 des présents statuts;

«Investisseurs Majoritaires» signifie les porteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A et les Entités auxquelles ils peuvent assigner leurs intérêts en tant qu'Investisseurs Majoritaires conformément aux présents statuts;

«Investisseurs Manager» signifie les porteurs de parts sociales ordinaires de catégorie B et les porteurs de parts sociales ordinaires de catégorie C;

«Notification de Prémption» a la signification donnée à ce terme à l'article 15 des présents statuts;

«Notification de Sortie Conjointe» a la signification donnée à ce terme à l'article 16 des présents statuts;

«Notification de Transfert» a la signification donnée à ce terme à l'article 15 des présents statuts;

«Obligation» signifie les obligations, obligations convertibles, preferred equity certificates et convertible preferred equity certificates émis par la Société;

«Société» signifie MATERIS PARENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.396;

«Sociétés Cibles» signifie ensemble MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, MATERIS PAINTS S.A.S, PAREX GROUP S.A.S, MATERIS ALUMINATES S.A.S, MATERIS ADJUVANTS S.A.S and MATERIS TRESO S.A.S;

«Tiers Acquéreur» a la signification donnée à ce terme à l'article 20 des présents statuts;

«Titres» signifie

(i) toute part sociale, ordinaire ou préférentielle, émise par la Société et toute autre valeur mobilière émise ou à émettre par la Société donnant ou pouvant donner droit, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un bon ou par tout autre moyen, à l'attribution de parts sociales de la Société ou à d'autres valeurs représentant ou donnant accès à une quotité du capital social de la Société;

(ii) le droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital en numéraire de la Société ou le droit d'attribution résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves de la Société;

(iii) tout démembrement des titres visés ci-dessus;

(iv) Obligations; et

(v) tout autre titre de même nature que les titres visés ci-dessus émis ou attribués par une quelconque société ou entité de quelque nature que ce soit à la suite d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'actif ou opération similaire de la Société;

«Titres Transférables» a la signification donnée à ce terme à l'article 13 des présents statuts;

«Titres Transférés» a la signification donnée à ce terme à l'article 15 des présents statuts;

«Transfert» signifie tout transfert sous quelque forme que ce soit, notamment, sans que cette liste soit limitative:

- (i) les transferts de droits préférentiels de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou de droits d'attribution de Titres résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices, y compris par voie de renonciation individuelle;

- (ii) les transferts à titre gratuit ou onéreux, alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété soit retardé;

- (iii) les transferts en raison d'un décès, ou sous forme de datation en paiement, par voie d'échange, de partage, de prêt de titre, de vente à réméré, d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés, ou à titre de garantie, résultant notamment de la constitution d'un nantissement de Titres ou de la réalisation d'un nantissement de Titres;

- (vi) les transferts en fiducie, ou de toute autre manière semblable; et

- (v) les transferts portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous droits dérivant d'un Titre, y compris tout droit de vote ou de percevoir des dividendes, ou tout autre démembrement de la propriété de tout Titre.

«Transfert Libre» a la signification donnée à ce terme à l'article 14 des présents statuts;

«WENDEL INVESTISSEMENT» signifie WENDEL INVESTISSEMENT, une société anonyme française, avec un capital de 218.854.160 EUR, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, 75009 Paris, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035.

Dans ces statuts, sauf indication contraire, la référence aux mots dénotant le singulier inclura le pluriel et vice versa et les mots dénotant n'importe quel genre incluront tous les genres.

## B. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MATERIS PARENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### C. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 83.500.000,-) représenté par trente-huit mille cinq cent quarante (38.540) parts sociales ordinaires de catégorie A, soixante-dix mille soixante-sept (70.067) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize (149.393) parts sociales ordinaires de catégorie C, soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, deux millions cinq cent deux mille neuf cent vingt (2.502.920) parts sociales préférentielles de catégorie A, deux cent six mille cent six (206.106) parts sociales préférentielles de catégorie B et trois cent douze mille neuf cent soixante-quatorze (312.974) parts sociales préférentielles de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale ordinaire de catégorie A, chaque part sociale ordinaire de catégorie B, chaque part sociale ordinaire de catégorie C et chaque part sociale ordinaire de catégorie D donne droit aux mêmes droits de participer à la distribution des dividendes.

Chaque part sociale préférentielle de catégorie A, chaque part sociale préférentielle de catégorie B et chaque part sociale préférentielle de catégorie C donne droit aux mêmes droits de participer à la distribution des dividendes.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### D. Restrictions aux transferts de titres

**Art. 11.** Pendant une période de dix (10) ans à compter de la Date de Réalisation, tout Transfert par un Investisseur Manager, à l'exception des Transferts visés à l'article 14, de tout ou partie des Titres qu'il détient nécessite le consentement écrit préalable des Investisseurs Majoritaires.

**Art. 12.** Chaque associé autre que les Investisseurs Majoritaires envisageant le Transfert de tout ou partie de ses Titres consent aux Investisseurs Majoritaires (le «Bénéficiaire du Droit de Prémption») le droit de préempter la totalité (et non une partie seulement) des Titres objet du Transfert, à moins que ce Transfert n'intervienne dans le cadre d'un Transfert Libre visé à l'article 14.

**Art. 13.** Tout Transfert de Titres par les Investisseurs Majoritaires (ou tout Transfert des Titres par une Entité, contrôlant directement ou indirectement la Société, par WENDEL INVESTISSEMENT ou une Entité Affiliée à WENDEL INVESTISSEMENT), à une Entité qui n'est pas associée de la Société, ne pourra être réalisé à moins que l'acheteur proposé présente une offre pour acquérir une proportion égale des Titres détenus directement par les autres associés de la Société (les «Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe»), à moins que ce Transfert n'intervienne dans le cadre d'un Transfert Libre visé à l'article 14. Le type et la proportion de Titres à transférer conformément à cet article sera ci-après défini comme les «Titres Transférables».

**Art. 14.** Les Transferts suivants sont des transferts libres (les «Transferts Libres») non soumis à la période d'inaliénabilité prévue à l'article 11:

- tout Transfert direct ou indirect par un Investisseur Manager de tout ou partie de ses Titres au profit des Investisseurs Majoritaires ou de toute Entité Affiliée de WENDEL INVESTISSEMENT;
- tout Transfert de Titres réalisé par mise en oeuvre du droit de sortie conjointe conformément aux stipulations de l'article 13.

Les Transferts suivants sont des Transferts Libres non soumis au droit de sortie conjointe:

- tout Transfert direct ou indirect de Titres au profit d'un Investisseur Manager ou d'un future Investisseur Manager par les Investisseurs Majoritaires ou une Entité Affiliée à WENDEL INVESTISSEMENT;
- tout Transfert d'un Investisseur Majoritaire à une Entité Affiliée des Investisseurs Majoritaires.

**Art. 15.** Suivant réception d'une offre ferme portant sur les Titres faite de bonne foi, qu'un associé, ou une Entité Affiliée à un associé, (le «Cédant») souhaite accepter, le Cédant notifiera son projet de Transfert de Titres (autre que les Transferts Libres visés à l'article 14) au Bénéficiaire du Droit de Prémption et aux Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe avec copie au conseil de gérance de la Société (la «Notification de Transfert»).

La Notification de Transfert devra comporter les éléments suivants:

- le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des cessionnaire(s) envisagé(s) (individuellement ou ensemble l'«Acquéreur»);

- l'identité de la ou des personne(s) contrôlant en dernier ressort l'Acquéreur (si l'Acquéreur n'est pas une personne physique);
- le nombre de Titres, par catégorie de Titres, devant être Transférés par le Cédant (les «Titres Cédés»);
- le prix proposé par catégorie de Titres Cédés (y compris les modalités d'ajustement ou de restitution de ce prix);
- les modalités de paiement des Titres Cédés;
- les autres termes et conditions du Transfert permettant d'apprécier l'offre de l'Acquéreur, en particulier, les garanties de passif, d'actif net, de restitution de prix ou toutes autres garanties et assurances requises par l'Acquéreur ainsi que les frais exposés dans le cadre du Transfert.

**Art. 16.** Dans les quinze (15) jours de la réception de la Notification de Transfert, le Bénéficiaire du Droit de Prémption et les Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe pourront notifier par écrit au Cédant, avec copie au conseil de gérance de la Société, de leur décision le cas échéant (i) de préempter les Titres Cédés au prix déterminé conformément aux stipulations de l'article 12 (la «Notification de Prémption») ou (ii) de céder tout ou partie de leurs Titres Transférables à l'Acquéreur au prix offert par l'Acquéreur tel qu'indiqué par le Cédant dans la Notification de Transfert (la «Notification de Sortie Conjointe»).

**Art. 17.** Au cas où le Bénéficiaire du Droit de Prémption n'exercerait pas son droit de prémption, le Cédant pourra dans un délai de trois (3) mois à compter du moment où la renonciation ou la perte du droit de prémption sera devenue définitive, procéder au Transfert de la totalité mais non partie seulement des Titres Cédés.

Ce Transfert devra être effectué dans des conditions, notamment de prix, similaires pour le Cédant à celles décrites dans la Notification de Transfert. A défaut de respecter les conditions visées ci-dessus, le droit de prémption s'appliquera de nouveau au Transfert envisagé par le Cédant.

**Art. 18.** Le Cédant ne pourra Transférer tout ou partie de ses Titres à l'Acquéreur qu'en faisant acquérir par l'Acquéreur simultanément les Titres Transférables (comme requis par les Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe) détenus par les Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe qui auront choisi d'exercer leur droit, les conditions du transfert devant être identiques, notamment quant au prix.

Au cas où les dispositions de cet article n'étaient pas respectées, le Cédant sera, sans préjudice de tous autres droits et recours des autres associés, tenu d'acquérir les Titres Transférables que les Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe étaient en droit de céder, étant entendu qu'une telle cession au Cédant constituera alors un droit mais non une obligation pour les Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe.

**Art. 19.** En cas de vente payable au comptant exclusivement en numéraire, le prix des Titres devant être transférés au Bénéficiaire du Droit de Prémption ou aux Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe sera égal au prix offert par l'Acquéreur pour la même catégorie de Titres indiqué par le Cédant dans la Notification de Transfert.

En cas de Transfert autre qu'une vente payable au comptant exclusivement en numéraire, le prix des Titres Cédés et des Titres Transférables sera égal à l'évaluation de bonne foi faite par le Cédant et indiquée dans la Notification de Transfert. A défaut d'acceptation par le(s) bénéficiaire(s) de l'évaluation faite par le Cédant, le prix sera fixé à dire d'expert selon les modalités prévues ci-dessous.

Le prix offert par l'Acquéreur pour les Titres Cédés sera déterminé par un expert (l'«Expert») désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Paris, sur simple saisine de la partie la plus diligente. Dans la mesure du possible, l'expert sera choisi parmi les cabinets d'audit de première renommée établi(e)s sur la place de Paris, n'étant pas lié(e)s aux associés et n'ayant pas accompli de mission pour eux au cours de l'année précédente. L'Expert agira en qualité de mandataire commun des parties au sens de l'article 1592 du Code Civil Français. L'Expert devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport aux bénéficiaires et au Cédant, avec copie au conseil de gérance de la Société, dans un délai de trente (30) jours à compter de sa désignation. Dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception du rapport de l'Expert, le Cédant adressera aux bénéficiaires une nouvelle Notification de Transfert en joignant copie de l'évaluation de l'Expert, faute de quoi le Cédant sera réputé avoir renoncé au Transfert envisagé. Suite à cet envoi une nouvelle procédure sera mise en oeuvre conformément aux stipulations des articles 15 et 16 ci-dessus. Le délai prévu à l'article 16 pour l'exercice du droit de prémption ou de droit de sortie conjointe sera donc suspendu jusqu'à ce que le Cédant ait confirmé, le cas échéant, sa Notification de Transfert.

Les frais et honoraires de l'Expert seront supportés par la Société.

**Art. 20.** Dans le cas où les Investisseurs Majoritaires (ou WENDEL INVESTISSEMENT ou toute Entité Affiliée de WENDEL INVESTISSEMENT) (individuellement ou ensemble l'«Initiateur») recevraient d'un associé ou d'un tiers (qui pourra être une Entité Affiliée à l'un des associés) (le «Tiers Acquéreur») une offre portant sur le Transfert (autre qu'un Transfert Libre visé à l'article 14) de tout ou partie des Titres de la Société détenus par les Investisseurs Majoritaires (ou de tout ou partie des titres d'une Entité, contrôlant directement ou indirectement la Société) qui aurait pour conséquence que les Investisseurs Majoritaires (ou WENDEL INVESTISSEMENT ou toute Entité Affiliée de WENDEL INVESTISSEMENT) détiennent moins de cinquante pour cent (50%) du capital social ou des droits de vote dans la Société (un tel Transfert étant ci-après dénommé «Cession de Contrôle») qu'ils souhaiteraient accepter, l'Initiateur aura la faculté d'obtenir des détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie B, C et D le Transfert d'une proportion égale de Titres de la Société qu'ils détiennent au Tiers Acquéreur dans les conditions suivantes:

- l'Initiateur devra notifier par écrit aux autres associés sa décision d'accepter l'offre du Tiers Acquéreur emportant Cession de Contrôle de la Société en joignant une copie de l'offre du Tiers Acquéreur;
- l'offre du Tiers Acquéreur devra proposer des conditions de Transfert identiques (notamment de prix) pour tous les associés;
- l'accord des associés pour procéder à la Cession de Contrôle visée ci-dessus emportera de plein droit une autorisation irrévocable au profit de l'Initiateur de négocier les accords définitifs relatifs à la Cession de Contrôle.

Le droit de sortie conjointe prévu à l'article 13 ne s'applique pas en cas de Cession de Contrôle prévu à cet article.

## E. Gérance

**Art. 21.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointe de deux (2) gérants.

Des observateurs, n'ayant pas de pouvoirs, peuvent être invités à participer au conseil de gérance de la Société.

**Art. 22.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins (5) cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par lettre, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par lettre ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou lettres, télécopies ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 23.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 24.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 25.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 26.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 27.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 28.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## G. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 29.** L'année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai.

**Art. 30.** Chaque année, au trente et un mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 31.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera réparti comme suit:

Les parts sociales préférentielles de catégorie A, les parts sociales préférentielles de catégorie B et les parts sociales préférentielles de catégorie C donneront droit au remboursement prioritaire de leur valeur nominale et serviront un

dividende prioritaire en fonction du taux de rendement interne de la Société (ci-après le «TRI») calculé à la date de l'événement de liquidité considéré (distribution, liquidation ou cession) selon les grilles de rendement suivantes:

A compter de la Date de Réalisation et jusqu'au quatrième (4<sup>e</sup>) anniversaire de la Date de Réalisation:

TRI MP:	Dividende des parts sociales préférentielles
jusqu'à 8,50%	0,5%
de 8,50% à 10,668%	interpolation linéaire entre 0,50% et 5,842%
de 10,668% à 16,670%	interpolation linéaire entre 5,842% et 13,708%
de 16,670% à 21,672%	interpolation linéaire entre 13,708% et 22,710%
de 21,672% à 28,561%	interpolation linéaire entre 22,710% et 31,045%
de 28,561% à 37,503%	interpolation linéaire entre 31,045% et 43,950%
de 37,503% à 60%	interpolation linéaire entre 43,950% et 75%
au delà de 60%	égal au TRI + 15%

A compter du cinquième (5<sup>e</sup>) anniversaire de la Date de Réalisation:

TRI MP:	Dividende des parts sociales préférentielles
jusqu'à 8,50%	0,5%
de 8,50% à 10,668%	interpolation linéaire entre 0,50% et 5,842%
de 10,668% à 16,990%	interpolation linéaire entre 5,842% et 13,750%
de 16,990% à 21,890%	interpolation linéaire entre 13,750% et 21,800%
de 21,890% à 29,027%	interpolation linéaire entre 21,800% et 31,520%
de 29,027 à 38,321%	interpolation linéaire entre 31,520% et 41,562%
de 38,321% à 60%	interpolation linéaire entre 41,562% et 75%
au delà de 60%	égal au TRI + 15%

Entre le quatrième (4<sup>e</sup>) et le cinquième (5<sup>e</sup>) anniversaire de la Date de Réalisation, le calcul du rendement des parts sociales préférentielles sera fait par interpolation linéaire prorata temporis entre le rendement des parts sociales préférentielles pour un TRI MP indiqué dans le premier tableau ci-dessus (applicable à compter de la Date de Réalisation jusque au quatrième (4<sup>e</sup>) anniversaire de la date de réalisation) et le rendement des parts sociales préférentielles pour le même TRI MP dans le second tableau ci-dessus (applicable à compter du cinquième (5<sup>e</sup>) anniversaire de la Date de Réalisation).

Pour les besoins de cet article:

«TRI MP» signifie le taux de rendement interne de tous les Titres émis par la Société à savoir les parts sociales ordinaire, les parts sociales préférentielles et les Obligations (c'est-à-dire à la Date de Réalisation quatre cent dix-sept millions cinq cent mille euros (EUR 417.500.000,-) calculé:

(i) en cas de Cession de Contrôle, sur base du prix des Titres proposés par le Tiers Acquéreur appliqué à cent (100%) pour cent du capital social de la Société en considérant que les Obligations émises par la Société sont intégralement payées (en principal et intérêts);

(ii) en cas d'introduction en bourse, sur base de la valeur de la Société utilisé pour l'introduction en bourse, appliquée à 100% du capital de la société devant être coté en considérant que les Obligations émises par la Société sont intégralement payées (en principal et intérêts);

et en prenant en considération les frais de gestion payés par la Société aux détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A ou toute Entité Affiliée à WENDEL INVESTISSEMENT (excepté pour les frais de transaction devant être payés en relation avec l'acquisition du groupe MATERIS, par MATERIS S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 488 401 985, jusqu'à un montant de quinze millions (EUR 15.000.000,-) d'euros (hors-taxé).

Le bénéfice restant sera partagé entre les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A, de parts sociales ordinaires de catégorie B, de parts sociales ordinaires de catégorie C et de parts sociales ordinaires de catégorie D au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société.

## H. Dissolution - Liquidation

**Art. 32.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux dispositions de l'article 32.

**Art. 33.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2006, vol. 903, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(047361/239/872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**MATERIS PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 115.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(047364/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**MLAM 4, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 116.471.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a private limited company incorporated and organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B 96.380, duly represented by Mrs Olivia Tournier, Lawyer, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 8, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name**

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MLAM 4 (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital**

5.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 There shall be two (2) classes of managers, namely A managers and B managers.

7.3 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.



9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation**

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any A manager of the Company, (ii) the joint signature of any A manager together with a B manager or (iii) the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a proxy given by written, by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

### Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares (the Shares), each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

#### *Resolutions of the sole partner*

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the sole partner of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

(i) The number of managers of the Company is set at three (3).

(ii) The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms Brenda Monaghan, banker, born in Baile Atha Cliath/Dublin (Ireland), on August 1, 1966, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (United Kingdom), as A manager;

- Mr Steven Glassman, banker, born in New Jersey (United States of America), on August 17, 1964, with professional address at Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (United States of America), as A manager; and

- Mrs Ute Bräuer, Avocat, born in Oberhausen (Germany), on December 1, 1956, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, as B manager.

(iii) The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.380, dûment représentée par Maître Olivia Tournier, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MLAM 4 (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé), délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque conseil de gérance estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nanter, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé, qui en fait la demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Il y aura deux (2) classes de gérants, soit les gérants A et les gérants B.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

### **Art. 9. Procédure**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par (i) la simple signature de tout gérant A de la Société, (ii) la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou (iii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **IV. Assemblée générale des associés**

### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du/des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

### **Art. 17. Loi Applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800 EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme étant dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

(i) Le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3).

(ii) Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Mademoiselle Brenda Monaghan, banquier, née à Baile Atha Cliath/ Dublin (Irlande), le 1<sup>er</sup> août 1966, dont l'adresse professionnelle est au 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (Royaume-Uni), en tant que gérant A;

- Monsieur Steven Glassman, banquier, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 17 août 1964, dont l'adresse professionnelle est au Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant A; et

- Madame Ute Bräuer, Avocat, née à Oberhausen (Allemagne), le 1<sup>er</sup> décembre 1956, dont l'adresse professionnelle est au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en tant que gérant B.

(iii) Le siège social de la société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 55, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Releveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

P. Frieders.

(047035/212/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**SCANDICO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 36.497.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signature.

(043061/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**LUXEMBOURG CHINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 90.082.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signature.

(043063/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**IMMOCEMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 48.614.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signature.

(043065/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**CAMELIA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 47.563.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signature.

(043067/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**ROADSTER TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.400.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 86.703.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Benoît Georis et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042893/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**ING LEASE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.049.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

M.-J. Vanderstraeten

*Chef de Service Principal*

Secrétariat Général

(043025//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.461.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

*Pour EUROFUNDLUX*

CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Signature

(043043//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.170.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ03224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

*Pour ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

(043045//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**BAY LIGHT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 98.728.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Johanna Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042897/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67248

**POLLUX PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 112.252.

—

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Philippe Vanderhoven, Johanna Van Oort, Carole Caspari et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01577. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042900/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**13 RUE ALPHONSE DE NEUVILLE «PARIS 75017», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 89.574.

—

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, José Correia et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01225. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042903/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---

**NEFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 71.575.

—

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02193. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042905/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

---